

Les subventions à la pêche entreront en « véritable mode négociation » au début de l'an prochain

Les négociations sur les subventions à la pêche sont considérées par plusieurs comme étant le premier grand test que les Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) auront à passer l'an prochain afin de rétablir une forme de confiance dans le système commercial multilatéral.

C'est que les délégués ont reçu le mandat clair de la part des ministres, lors de la Conférence ministérielle de décembre 2017 à Buenos Aires (Argentine, CM11), d'engager des discussions constructives dans le but de parvenir à une entente sur des disciplines exhaustives et efficaces qui interdisent certains types de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, et éliminent celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée d'ici la prochaine Conférence ministérielle, laquelle a maintenant été reportée à juin 2020.

Néanmoins, les Membres envisagent de passer à des négociations d'ordre textuel au début de l'année prochaine après avoir exploré diverses idées – par exemple comment mettre en œuvre les exigences relatives aux évaluations de stocks de poissons ou comment les experts seraient consultés en ce qui a trait aux processus de surveillance et de mécanisme de règlement des différends – en plus petits groupes sous forme de séances de remue-méninges par des « groupes d'incubateurs ». Ces séances ont contribué à préparer un « véritable mode négociation », a affirmé le président du Groupe de négociation sur les règles, l'ambassadeur mexicain à l'OMC Roberto Zapata Barradas.

Il est maintenant temps de transformer ces idées en propositions de négociations, ont indiqué les États-Unis, pressant les Membres de reproduire le processus de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) en créant de la convergence sur certains enjeux avant de faire part du résultat au groupe élargi.

L'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Colombie, le Costa Rica, l'Union européenne (UE), la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Panama, le Pérou, les Philippines, la Russie, le Sénégal et le Vanuatu ont également appuyé l'idée de passer à des négociations d'ordre textuel, étant donné l'échéance de décembre 2019.

Transparence et notifications

Le Conseil du commerce des marchandises de l'OMC, dirigé par l'ambassadeur du Canada à l'OMC, Stephen De Boer, s'est réuni les 12 et 13 novembre pour discuter de divers enjeux, dont la dernière proposition d'un groupe de pays (incluant l'UE, le Japon et les États-Unis) sur la façon d'améliorer la conformité des Membres en matière de notifications.

Les États-Unis ont fait valoir qu'une amélioration de la transparence et des notifications est le type de réforme institutionnelle qui est nécessaire pour faciliter les négociations dans l'ensemble des sujets de négociation. Cette amélioration est même « indispensable » pour le système commercial multilatéral basé sur les règles, qui a été fondé sur la transparence et la prévisibilité, a ajouté le Japon.

La proposition a été appuyée par certains pays, qui l'ont qualifiée de bon point de départ pour poursuivre les discussions. Cependant, la Chine – l'un des pays ciblés par les mesures de transparence améliorées – a noté qu'aucun des autres Membres de l'OMC n'avait entièrement rempli toutes les obligations de notifications exigées en vertu des accords de l'OMC, qualifiant de

« mauvais choix » les sanctions proposées visant à punir les Membres qui ne se conforment pas aux notifications. D'autres ont affirmé que cette approche punitive aurait un impact sur les pays en développement et les pays les moins avancés qui doivent composer avec des contraintes de capacité.

L'une des solutions suggérées pour améliorer la transparence est la possibilité pour un pays donné de présenter une contre-notification d'un autre Membre au sujet de ses obligations de notification. Les États-Unis l'ont fait au début de l'année avec les programmes de soutien interne de l'Inde pour le riz et le blé.

Le 9 novembre 2018, les États-Unis ont déposé une deuxième contre-notification au Comité de l'agriculture de l'OMC relativement au soutien des prix du marché de l'Inde pour le coton, citant « plusieurs domaines de préoccupations potentielles concernant la notification par l'Inde de son soutien des prix du marché pour le coton », notamment des « problèmes avec la quantité de production utilisée dans les calculs du soutien des prix du marché, l'exclusion des notifications de l'Inde d'information sur la

valeur totale de la production de coton (information nécessaire pour évaluer la conformité aux engagements pris en vertu de l'OMC), et des problèmes avec les conversions monétaires ».

« Selon les calculs des États-Unis, il semble que l'Inde ait sous-déclaré de manière substantielle son soutien des prix du marché pour le coton. Lorsque calculé conformément à la méthodologie de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, le soutien des prix du marché de l'Inde pour le coton dépassait de loin son niveau permis de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges », a déclaré le représentant pour le commerce des États-Unis dans un communiqué.

L'Inde a qualifié la première contre-notification des États-Unis de « non nécessaire », ajoutant qu'il s'agissait seulement d'un « exercice futile » basé sur des hypothèses incorrectes et une méthodologie erronée. Pendant ce temps, les États-Unis ont demandé à l'Inde d'expliquer, lors de la réunion du Comité sur l'agriculture des 26 et 27 novembre, comment elle met en œuvre ses politiques et comment elle procède aux notifications qui y sont associées.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : <u>producteurslaitiers.ca</u>, <u>producteursdepoulet.ca</u>, <u>producteursdepoulet.ca</u>, <u>leseleveursdedindonducanada.ca</u>, <u>chep-poic.ca</u>.





Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254





